

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

9 mars 2022

Collège Max Jacob - Quimper

Le 9 mars de l'an deux-mille-vingt-deux, à 10 h,
Les membres de l'association départementale O.C.C.E. Finistère se sont réunis dans les locaux du collège Max Jacob à Quimper, sur la convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme représentant dûment mandaté par un pouvoir écrit d'un autre membre.

Étaient présents :

	NOM et prénom	Fonction	Représentant
adhérents, mandataires ou représentants de la coopérative OCCE	Robin Gaëlle	Mandataire	école de Ploneïs
	Valdivisieso Françoise	Mandataire	École de Plogastel saint germain
	Beaumin Cédric	Mandataire	Ecole J.Prévert Quimper
	Martin Anne-Sophie	Mandataire	Ecole du bourg Ergué Gabéric
	Chaumont Sophie	Mandataire	Ecole de Ploéven
Membres du conseil d'administration	Topin Jean-Michel Guillemot Sylvie Humeau Claude Le Dem Eric Canevet Rolande Goraguer Amandine Coëtmen-Stephan Catherine	Trésorier Secrétaire Vice-trésorier Vice-président Membre du CA Membre du CA Présidente AD	
Adhérents Salariés	Brun Anne Marie	Secrétaire	/
	Grenapin Clémence	Comptable Animatrice	
membres non adhérents	/		

Madame Catherine COËTMEN-STEPHAN préside la séance en sa qualité de présidente du conseil d'administration.

La société AUDIT France, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est excusée.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

Un exemplaire de la lettre de convocation des membres ;

La copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;

Les statuts de l'association ;

La feuille de présence à l'assemblée ;

Les pouvoirs des membres représentés ;

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe du siège départemental arrêtés au 31 août 2021 ;

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'association (siège + C.R.F. / C.R.A. consolidés des coopératives affiliées) arrêtés au 31 août 2021 ;

Le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration

Le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes ; Le projet associatif ;

Le projet de budget pour l'exercice 2021/2022 ;

Le projet d'activité pour l'exercice 2021/2022 ;

Puis la présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration, le rapport du commissaire aux comptes, la liste des membres, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts, ont été à la disposition des membres, au siège départemental, à compter de la convocation à l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La présidente donne lecture du rapport moral, puis fait donner lecture du rapport d'activité par l'animatrice, du rapport financier par le trésorier et du rapport général du commissaire aux comptes.

Sont présentés les projets de budget pour l'exercice 2021/2022 et le projet d'activités pour 2021/2022.

Ces lectures terminées, la présidente ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Elle signale que prennent fin les mandats des administratrices suivantes :

Sylvie GUILLEMOT, Catherine COËTMEN -STEPHAN, Isabelle LEROY

Elle signale aussi que Rolande CANEVET se déclare démissionnaire du CA.
 Au cours de cette assemblée générale et selon les statuts, 3 postes sont donc à pourvoir.
 Isabelle LEROY, Sylvie GUILLEMOT et Catherine COETMEN-STEPHAN déclarent se porter à nouveau candidates.

Le bureau est reconduit à l'identique.
 Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve les résolutions suivantes à l'unanimité

Première résolution	L'assemblée approuve l'arrêt définitif des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2021 faisant apparaître un excédent de 4 896.30 € pour le siège départemental, affectés au fond associatif et un excédent de 82 412.70 € pour les coopératives sommées, affectés dans leur report à nouveau
deuxième résolution	L'assemblée générale approuve l'arrêt des termes du rapport financier du trésorier sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2021.
troisième résolution	L'assemblée générale approuve l'arrêt de projet d'activité pour l'exercice 2021-2022
quatrième résolution	L'assemblée générale approuve l'arrêt des termes du projet de budget pour l'exercice 2022 – 2023.
cinquième résolution	L'assemblée générale approuve l'arrêt des termes du projet d'activité pour l'exercice 2022 – 2023.
sixième résolution	L'assemblée générale approuve la proposition de fixer le montant de la cotisation, pour l'année 2021-2022 à 1,90 € pour les élèves adhérents et 3,90.€ pour les adultes adhérents
septième résolution	L'assemblée générale approuve le renouvellement des mandats des administrateurs suivants : Isabelle LEROY, Sylvie GUILLEMOT, Catherine COËTMEN-STEPHAN et entérine la démission de Rolande CANEVET du CA

Un débat mouvant a été proposé aux participants autour des affirmations :

- L'assemblée générale départementale de l'OCCE, c'est obligatoire mais ça ne sert à rien.
- Les mandataires n'ont pas besoin des élèves pour gérer la coop.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente a levé la séance à 11h20 min.

Fait à Quimper, le 9 mars 2022.